



**EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

## CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :**

- \* Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- \* Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

### **MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :**

- \* Selon la qualification du candidat ;
- \* Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

### **OBJECTIFS :**

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Monteur en Installations Sanitaires est capable de :

- Installer, entretenir et réparer des installations sanitaires,
- Effectuer des opérations de maintenance,
- Décoder un dossier technique pour préparer une installation, organiser son poste de travail selon les plans et la réglementation ;
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

- Contrôle en cours de formation (CCF)

Arrêté du 30 mars 2021 portant création de la spécialité «maçon» du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0112 du 15 mai 2021) Valable jusqu'au 31-08-2026-Certifié par le MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP38303

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- \* Entretien avec le Directeur,
- \* Remise du dossier d'inscription,
- \* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- \* Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

### **TARIFS :**

\* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

\* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

#### **Tarifs 2024 / 2025**

• **Demi Pension : 1 148 € pour l'année**

Participation OPCO : 210 €  
(15 € par semaine x 14 semaines)

**Reste à charge des familles :**

**938 € pour l'année, soit 67 € par semaine**

• **Internat : 2 394 € pour l'année**

Participation OPCO : 714 €  
(24 € pour les nuités + 27 € pour les repas  
soit 51 € x 14 semaines)

**Reste à charge des familles :**

**1 680 € pour l'année, soit 120 € par semaine**

\* **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

- \* Accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap,
- \* Référent H+ présent dans l'établissement,
- \* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



### MÉTHODES MOBILISÉES :

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

### DURÉE :

- \* Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- \* 14 semaines en CFA x 2
- \* 33 semaines en entreprise x 2

### CONTENU DE LA FORMATION :

- \* **Enseignement général** : 526 heures (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- \* **Enseignement professionnel** : 454 heures (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)  
**soit 980 heures de formation**
- \* Réalisation du chef d'oeuvre
- \* **Modules de sécurité** :
  - Diplôme S.S.T.

### INDICATEURS 2024

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- \* Taux de réussite : 75 % (12 admis sur 16 inscrits)
- \* Taux de rupture 2024 : 11,9 %
- \* Taux d'insertion 2023 :
  - Poursuite Etude : 84 % / - Emploi : 11 %
  - Recherche d'emploi : 5 %
- \* Taux de satisfaction :
  - Apprenants : 75 % / - Famille : 92.7 %
  - Entreprise : 95,2 %

### PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le CAP Monteur en Installations Sanitaires atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure,
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Poursuite d'Etudes à la MFR** : BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire

### Autres possibilités de poursuite d'études :

#### CAP :

Monteur.se en Installations Thermiques, Mention complémentaire : Maintenance en équipement thermique individuel,

#### Brevet Professionnel :

Monteur.se en Installations du Génie Climatique et Sanitaire, Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air, Monteur.se en Installations des systèmes énergétiques et climatiques,

#### Bac Pro :

Technicien.ne en installations des systèmes énergétiques et climatiques.

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Jordan MOULIN  
(jordan.moulin@mfr.asso.fr)